Contrat de Préparation aux concours de catégorie A et B (PrAB)

# Description

Le contrat Pr AB permet de s’insérer ou réinsérer dans la vie active en exerçant en tant qu'agent public pendant une durée de 12 à 24 mois.

Pendant ce contrat à durée déterminée, possibilité de réaliser un parcours de formation :  préparer les concours de catégorie A et B dans le but d'intégrer la fonction publique.

La durée de cette formation est comprise entre 10% et 25% de la durée totale du contrat.

# Conditions à remplir

* Bénéficier de l'ensemble de ses droits civiques
* Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) compatible avec l'exercice des fonctions
* Être en position régulière au regard du service national
* Remplir les conditions d'aptitude physique
* Pour certains postes, être titulaire de la nationalité française ou d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen. \*

# Contenu de l'aide

* Une formation pour se préparer au concours de la fonction publique de catégorie A ou B
* Un salaire équivalent à la rémunération d’un fonctionnaire stagiaire du corps concerné
* Un tutorat pendant la durée de votre contrat

# Comment faire la demande ?

Postuler aux offres PrAB diffusées

* Sur [pole-emploi.fr](https://www.pole-emploi.fr/accueil/)
* Sur la [Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP)](https://www.fonction-publique.gouv.fr/biep)

Transmettre un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

* CV
* Copie des diplômes (minimum baccalauréat ou qualification équivalente pour la catégorie B, minimum licence ou qualification équivalente pour la catégorie A)
* Lettre de motivation sur le souhait d'intégrer le service public et d'occuper le poste proposé
* Toutes pièces nécessaires à la validation du dossier (certificat médical, attestation de niveau linguistique pour certains métiers, justificatifs pour les bénéficiaires de minima sociaux ou résidents des territoires prioritaires visés)

Dossier est évalué en commission et s'il est sélectionné, un entretien :

* Présentation de votre parcours et vos motivations
* Echange avec les membres de la commission de sélection

# Informations complémentaires

* Moins de 28 ans prioritaire sur les candidats à compétences et aptitudes égales lorsque vous résidez dans l'un des territoires Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)
* Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
* Territoire dans lequel les jeunes rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi (liste disponible sur le portail de la fonction publique : [consulter](https://www.fonction-publique.gouv.fr/contrat-prab))
* Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, la Réunion, Saint Barthéléméy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon